

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Marylène HARANG,

Maurice ANDRIEU, absent, excusé, pouvoir donné à M. Jérôme LANDES

Secrétaire de séance : Marylène HARANG, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande aux élus présents l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Il s'agit de la révision du salaire de la secrétaire de mairie, Mme Stéphanie LACROIX

6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'URSSAF POUR ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE POUR LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Mme le Maire indique qu'actuellement, la mairie verse une contribution exceptionnelle au fond national de solidarité pour les agents non titulaires ou non statutaires, en cas de rupture de contrat. A travers cette convention, la mairie s'engage à verser à l'URSSAF l'ensemble des contributions destinées à la couverture des dépenses relatives au financement du régime d'assurance-chômage, ce qui permettra à l'agent concerné d'être éligible aux allocations ouvertes par Pôle Emploi. La convention est signée pour une durée de 6 ans, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction. A compter de l'adhésion, la mairie ne versera plus la contribution exceptionnelle de solidarité.

VOTE 6 VOIX

2/ DELIBERATION REVISION DU SALAIRE DE Mme Stéphanie LACROIX

Lors du recrutement de l'assistante de mairie, il avait été convenu que le salaire de Mme Stéphanie LACROIX serait revu à la hausse à compter du 1^{er} janvier 2021. Mme le Maire propose que Mme

Stéphanie LACROIX reste Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe mais que son salaire passe à l'échelon 9 – Indice brut 444-390, soit 417,72 Bruts.

VOTE 6 VOIX POUR

3/ DELIBERATION ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Suite à la démission de Mme LASCOUX intervenue le 20 novembre dernier, démission acceptée par la sous-préfecture de Figeac, il y a lieu de revoir les postes de 1^{er} et 2^{ème} adjoint.

S'agissant du poste de 1^{er} adjoint, M Jérôme LANDES est seul candidat. Le vote se déroule à bulletin secret.

M. LANDES est élu à **6 VOIX POUR**

4/ DELIBERATION ELECTION DU 2EME ADJOINT

M. Maurice ANDRIEU est seul candidat. Le vote se déroule à bulletin secret. M. ANDRIEU est élu à **6 VOIX POUR**

INFORMATIONS DIVERSES

- **Vente terre végétale** : M. LANDES rappelle que M. Régis BAYNAT d'Issendolus a acheté 25 m3 de terre végétale appartenant à la commune et qu'il y a lieu de faire la facture (pour mémoire le m3 est vendu à 15 €).
- **Réunions PLUI** : Mme le Maire indique que la semaine dernière, elle a participé à la deuxième conférence des Maires au cours de laquelle il a été présenté une synthèse du diagnostic au projet de territoire. Une deuxième réunion par secteur a eu lieu le jeudi suivant pour présenter le cahier d'intentions. Il s'agit d'un questionnaire que l'ensemble des élus doit remplir et retourner au Grand Figeac avant le 31 janvier prochain, avant de passer à la phase 2 de la mise en œuvre du PLUI qui est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- **Vérification des installations électriques** : Cette vérification a eu lieu vendredi dernier. Le point le plus important est de sécuriser le coffret électrique de la halle. Mme le Maire appellera un électricien dans le courant de la semaine prochaine pour s'en charger.
- **Sécurisation du presbytère** : Mme le Maire indique qu'elle a relancé l'entreprise qui doit refaire la toiture du presbytère afin de sécuriser contre la chute de tuiles.

Aménagement « cœur de village » : La visite du GRAND FIGEAC et du CAUE aura lieu le 25 janvier prochain.

Mise en place d'un défibrillateur : Mme le Maire indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, l'équipement d'un défibrillateur sera obligatoire. Elle rappelle qu'un prestataire était déjà venu présenter son produit il y a quelques mois. La commune aura 2 choix : soit la location, soit l'achat.

Les élus pensent qu'il serait préférable de louer l'équipement, car cela permettra d'avoir toujours un équipement optimal et toujours à la pointe de la technologie. La maintenance de l'appareil est incluse dans le prix de la location, alors que si la commune devait faire l'acquisition d'un appareil, il serait nécessaire de signer un contrat de maintenance qui pourrait s'avérer onéreux. Mme le Maire propose d'étudier très rapidement les deux possibilités. et de remettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Réaménagement de l'espace poubelle de la croix Saint-Pierre : Cet espace sera réaménagé au printemps prochain.

Cadeaux de Noël aux enfants du village : Cette année, en raison du confinement, aucune manifestation ne sera organisée autour de la remise des jouets. Mme le Maire ira récupérer les cadeaux qui seront distribués d'ici la fin de la semaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45